

Association Sportive et Culturelle de Messigny et Vantoux SIRET 409 377 082 00022

Compte rendu des Assemblées Générales extraordinaire et ordinaire du 5 décembre 2009

L'Assemblée Générale est déclarée ouverte à 20h45 en présence de MM. Potron, Maire de Messigny et Vantoux, Tortochot et Leprêtre, tous deux maires adjoints. Elle est constituée de

- 14 adhérents présents,
- disposant de 29 pouvoirs
- et représentant 2 enfants de moins de 16 ans.

Soit un total de 45 voix.

Aucun quorum n'étant nécessaire pour les points à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Assemblée Générale extraordinaire.

Quatre modifications des statuts sont soumises à l'Assemblée Générale.

Modification n°1

La modification proposée devrait permettre à l'ASCMV d'obtenir du service des impôts une reconnaissance d'intérêt général qui rendra l'association éligible aux bénéfices des réductions d'impôts prévues aux articles 200 et 238bis du code général des impôts pour les dons effectués à l'activité principale, non lucrative, de l'association. Ceci devrait faciliter la recherche de partenaires ou « sponsors ». Les partenaires de l'ASCMV et de ses clubs (hors associations adhérentes qui doivent faire la même démarche) pourront en effet bénéficier de déductions fiscales proportionnellement aux dons effectués.

La modification proposée consiste à réécrire comme suit l'article 23 des statuts concernant la procédure de dissolution de l'association (modifications soulignées dans le texte ci-dessous).

Art 23e • L'ASCMV peut être dissoute par l'assemblée générale réunie en session extraordinaire. La moitié des membres au moins doivent être présents ou représentés. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau, à quinze jour au moins d'intervalle, et peut valablement délibérer quel que soit le nombre des adhérents présents ou représentés.

La convocation à l'assemblée générale doit avoir été adressée au moins 15 jours à l'avance à l'ensemble des adhérents. Le projet de dissolution doit être inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale qui sera porté à la connaissance des adhérents avec la convocation.

La dissolution ne peut être décidée que par la majorité des deux tiers des suffrages exprimés représentant au moins la moitié des membres présents ou représentés à l'assemblée générale.

L'assemblée générale désigne deux représentants chargés de procéder aux licenciements éventuels, de régler les créances en cours, de solder les comptes de l'ASCMV, <u>et de répartir l'actif net, conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 et à son décret d'application du 16 août 1901, entre une ou plusieurs associations sans but lucratif, nommément</u>

désignées par l'Assemblée Générale, en accordant une priorité à celles qui seraient créées pour reprendre les activités des sections de l'ASCMV. En aucun cas, les membres de l'association ne peuvent se voir attribuer, en dehors de la reprise de leurs apports, une part quelconque des biens de l'association.

La modification proposée est mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Modification n°2

La modification proposée vise à créer une nouvelle catégorie de membre de l'ASCMV dénommée « membres associés » en plus des deux catégories actuelles, les membres actifs, membres d'un club de l'ASCMV ou élus dans une instance dirigeante de club ou au bureau de l'ASCMV et les membres d'honneur désignés par le Conseil des Présidents.

Le membre associé pourra, après paiement d'une cotisation annuelle, bénéficier des avantages que l'ASCMV réserve à ses membres (billetterie à prix réduits, réductions chez des partenaires, etc.). Réservés aux membres de l'ASCMV (actifs ou associés), les avantages tels que la billetterie à prix réduit ne sont pas assimilables à une activité commerciale intervenant dans un champ concurrentiel, condition nécessaire à la non imposition de cette activité pour l'ASCMV.

L'adhésion en tant que membre associé permettra également aux personnes qui le souhaitent d'exprimer ainsi leur attachement ou leur intérêt pour l'ASCMV.

La proposition soumise à l'Assemblée Générale est amandée par celle-ci afin d'accorder une voie délibérative aux membres associés lors de l'Assemblée Générale (la proposition initiale ne prévoyant qu'une voix consultative) et adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, une abstention étant enregistrée.

En conséquence, les statuts de l'ASCMV sont modifiés comme suit :

L'article $5^{\text{ème}}$ se voit enrichi des parties soulignées ci-dessous et amputées du texte barré, le point B (membres d'honneurs) devenant C.

 $Art. 5^{\grave{e}me}$ - L'ASCMV se compose de membres actifs, de membres associés et de membres d'honneur.

A. La qualité de membre actif est acquise à tout adhérent d'une section de l'ASCMV, qu'elle soit structurée, non structurée ou association adhérente, ainsi qu'à toute personne élue dans les instances dirigeantes d'une section ou au bureau de l'ASCMV-en tant que parent ou tuteur légal d'un enfant de moins de 16 ans.

Le montant de la cotisation annuelle des membres actifs est fixé par l'assemblée générale de section et pour les sections non structurées, par le bureau de l'ASCMV.

Les personnes adhérentes de plusieurs sections de l'ASCMV doivent payer leur cotisation dans chacune des sections auxquelles elles adhèrent, aux conditions fixées par celles-ci.

Les personnes ayant acquis la qualité de membre actif du fait de leur élection en tant que parent ou tuteur légal d'un enfant de moins de 16 ans à une instance dirigeante pourront être dispensées de cotisation.

B. La qualité de membre associé, réservée à des personnes non adhérentes à une section de l'ASCMV, s'acquière par le paiement d'une cotisation spéciale dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale. La qualité de membre associé donne voie délibérative à l'Assemblée Générale. Les membres associés sont éligibles de plein droit au bureau de l'ASCMV. En cas d'élection, ils deviennent membres actifs de plein droit.

C. La qualité de membre d'honneur est attribuée par le conseil des présidents à des personnes qui rendent ou ont rendu des services signalés à l'ASCMV. La qualité de membre d'honneur confère aux personnes qui l'ont obtenue le droit de faire partie de l'assemblée générale sans être tenues de payer une cotisation.

Ajout, à l'article 7^{ème} alinéa B définissant les conditions d'éligibilité au bureau de l'ASCMV, parmi les catégories de personnes éligibles du texte ci-dessous :

Les membres associés âgés de 16 ans ou plus. Seules les personnes majeures peuvent occuper les postes de président, secrétaire et trésorier.

Le premier alinéa de l'article 11 est modifié comme suit (ajout du texte souligné) :

Art. 11è. L'assemblée Générale de l'ASCMV comprend l'ensemble de ses membres actifs, <u>membres associés</u> et membres d'honneur. Les membres actifs âgés de moins de 16 ans peuvent y être représentés par leurs parents ou tuteurs légaux.

Modification n°3

La modification proposée, dictée par les difficultés croissantes à constituer les bureaux de clubs et le bureau fédéral, vise à assouplir les conditions d'éligibilité.

La proposition est de rendre éligible toute personne extérieure à l'ASCMV, âgée d'au moins 16 ans et en pleine possession de ses droits civiques, sous réserve que sa candidature soit proposée par un membre de l'ASCMV (ou le parent d'un enfant de moins de 16 ans membre de l'ASCMV).

Devant l'opposition d'une majorité de membres présents, la modification adoptée précédemment permettant à une personne extérieure de devenir éligible par le simple paiement d'une cotisation de membre associé, le président renonce à mettre la modification n°3 aux voix qui est donc retirée.

Modification n°4

Cette modification est proposée dans le but de simplifier et d'alléger le déroulement des Assemblées Générales. Le vote à bulletin secret pour désigner les membres du bureau qui est de rigueur actuellement ne correspond pas à une réalité dans la mesure où le nombre de candidats est généralement inférieur ou, au mieux, égal au nombre de places à pourvoir. C'est en effet dans ce contexte que tous les scrutins se sont déroulés depuis l'adoption de ces statuts le 6 décembre 1996.

La modification consiste à remplacer la première phrase de l'article 12 par le texte en gras italique ci-dessous.

Le renouvellement des membres du bureau se fait lors de l'assemblée générale. Le scrutin peut se dérouler à main levée si le nombre de candidats n'est pas supérieur au nombre de places à pourvoir et si aucun électeur ne s'y oppose dans la salle. Dans le cas contraire, il est organisé à bulletin secret.

La modification est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Assemblée Générale ordinaire.

Les bilans d'activité, financier, le budget et le rapport moral sont présentés successivement et, avec l'accord de l'assemblée soumis au vote globalement en fin de présentation.

Bilan d'activité

Une synthèse de l'activité de chacune des quatorze sections est présentée par les représentants des clubs présents. L'ensemble des clubs ayant transmis ces informations au préalable, il en est fait lecture pour les clubs non représentés.

Un résumé de ces bilans est présenté en annexe 1.

A la suite de la présentation des bilans d'activité des sections, le président fait lecture du bilan de l'activité du niveau fédéral de l'ASCMV :

L'action du niveau fédéral de l'ASCMV se structure autour des axes suivants :

- La promotion des activités de l'association,
- L'organisation de manifestations ouvertes au plus grand nombre
- L'appui aux clubs, principalement administratif et financier,
- L'action en faveur de la démocratisation de nos activités,
- Et depuis trois ou quatre ans, une action culturelle complémentaire à celle des clubs à travers une billetterie de spectacles à prix réduits.

Promotion des activités de l'association

Nous commencerons par ce point car c'est celui sur lequel il y a eu de véritables avancées cette année avec la création du site Internet annoncée en projet l'année dernière ici même. Notre site est ouvert depuis fin août à l'adresse suivante : http://www.ascmv.fr

Il enregistre un bon succès avec

- 155 connexions et 1 049 pages lues en août
- 441 connexions et 2 357 pages lues en septembre
- 581 connexions et 2 314 pages lues en octobre
- 548 connexions et 1 868 pages lues en novembre

Soit une moyenne de 17 connexions par jour depuis début septembre. Les visites sont régulières, encouragées par des mises à jour fréquentes, presque quotidiennes.

L'esprit du site est le même que celui du journal de l'ASCMV, portail d'informations sur l'ASCMV et ses clubs et ouverture aux activités associatives, festives, culturelles ou sportives de la commune. Les manifestations organisées par les autres associations de la commune y sont annoncées (dans l'agenda et/ou sous forme de « news »), voire relatées. Des liens renvoient vers les sites web de la commune et des ses associations (mairie, écoles, bibliothèques, commune jumelle, Croix d'Agadez, Amulecteurs, etc.)

Le site sera d'autant plus utile pour promouvoir nos activités que les clubs y feront passer leurs informations, comme l'EFV qui l'utilise pour ses convocations, calendriers de matchs, etc. (Transmettre les informations par mail : info@ascmv.fr ou contacter Alain Orssaud).

Le site est complété par une « lettre d'information électronique » qui nous permet de diffuser par E-mail des informations aux adhérents (et aux non-adhérents) qui ont bien voulu communiquer leur adresse e-mail (à ce jour, entre 350 et 400 adresses ont été répertoriées

entre l'inscription sur le site et l'ancienne mailing-list). Ici aussi, nous rappelons aux responsables de clubs qu'ils peuvent utiliser ce moyen pour promouvoir leurs manifestations ou informer sur leurs activités. (Transmettre les informations à diffuser au bureau fédéral : info@ascmv.fr). Inscription à la lettre électronique sur le site Internet (http://www.ascmv.fr)

Le Journal de l'ASCMV coexistera avec le site web. Les deux modes de communication nous semblent complémentaires. Les difficultés rencontrées ces dernières années pour sa réalisation (difficultés à se procurer les articles auprès des clubs, délais ou coûts d'impression) nous conduisent à en réduire la fréquence à deux numéros par an, éventuellement trois si besoin, et à réfléchir à une évolution de sa formule.

Manifestations

Tout Messigny et Vantoux Marche

Comme vous le savez certainement, la 11^{ème} édition de Tout Messigny et Vantoux Marche n'a pas pu avoir lieu cette année. Explications :

C'est bien, et uniquement, faute d'un nombre suffisant de bénévoles pour l'organiser que nous avons dû renoncer à organiser la marche de cette année. En effet, c'est au moment où nous entrions dans la phase active de préparation que nous avons dû constater la défection de plusieurs bénévoles qui prennent en charge habituellement cette manifestation. Nous n'étions en effet que deux personnes présentes à la réunion au cours de laquelle nous devions « caler » toute l'organisation.

Nous avions commencé à préparer tardivement cette manifestation en raison du calendrier des élections municipales, ce qui ne nous a pas laissé suffisamment de temps pour trouver d'autres bénévoles et reprendre le travail d'organisation. C'est bien le seul lien qu'il y ait entre les élections et la décision d'annuler l'édition 2008 de Tout Messigny et Vantoux Marche. Les bruits qui ont couru dans la commune à propos d'un lien entre le résultat des élections et la décision d'annulation ne sont absolument pas fondés.

Notons encore que le Comité des Fêtes qui collabore avec l'ASCMV à l'organisation de la marche et qui était représenté à la réunion au cours de laquelle la décision d'annulation a été prise, était lui-même en recomposition après la démission de son président. Il n'a donc pas pu prendre le relais.

Projets

Bien entendu, nous comptons bien renouer avec l'organisation de Tout Messigny et Vantoux Marche en septembre 2009. La date en est fixée au dimanche 6 septembre.

Par ailleurs, à la faveur du renouvellement du bureau du Comité des Fêtes, j'ai proposé au nouveau président, Michel Enselme, de renforcer nos collaborations, notamment pour l'organisation de manifestations communes. Nous examinons actuellement la possibilité d'une participation de clubs de l'ASCMV à la fête des sapins (le 11 janvier prochain). L'idéal serait d'arriver à ce que l'année, à Messigny et Vantoux, soit rythmée par deux ou trois fêtes associatives conviviales ouvertes au plus grand nombre.

Appui aux sections

Rien de neuf à ce sujet. Nous nous contenterons donc de rappeler les différentes actions régulières :

• Conseils et soutien aux sections. Nous intervenons depuis quelques semaines auprès du club de dessin pour l'aider dans son passage difficile. L'aide apportée prend deux formes :

Aide financière afin de lui permettre de maintenir l'activité cette année et lui donner une chance de perdurer (une première aide de 150 €a été débloquée d'urgence)

Recherche de solutions : promotion de l'activité pour trouver de nouveaux adhérents, recherche de financements (vente de productions), de diversification de l'activité (stage de petites vacances).

- En projet : apporter une aide plus importante au fonctionnement administratif des plus petits clubs. Nous envisageons notamment d'assurer la comptabilité des petits clubs qui éprouveraient des difficultés à le faire eux-mêmes avec le plan comptable.
- Aides financières. Rappelons que les ressources du niveau fédéral (subventions et partenariat) sont en grande partie reversées aux sections.
- Prise en charge, par le niveau fédéral de l'assurance dommages et responsabilité civile pour toutes les sections, leurs responsables, et les adhérents non déjà assurés dans le cadre de leur licence sportive, les locaux utilisés hors Messigny et le matériel de l'association.
- Gestion du personnel (contrats de travail, charges sociales, assurances...). Le niveau fédéral de l'ASCMV assure la gestion des salariés des sections structurées, déchargeant ainsi les bureaux des sections d'un travail administratif important. Nous avons pris du retard dans la mise en application de la convention collective nationale du sport. Le dossier étant lourd et complexe.
- Prêt de matériel. Rappelons que nous sommes copropriétaires, avec le comité des fêtes, de tables et bancs d'extérieur, ainsi que de la sono de la salle des fêtes et de l'estrade. Ce matériel est à votre disposition pour les manifestations organisées par vos clubs (matériel géré par le comité des fêtes).

Une convention, en cours de rédaction, sera prochainement signée avec le Comité des Fêtes afin de formaliser le principe de collaboration entre les deux associations. Cette convention liste le matériel commun aux deux associations, ce qui est un moyen d'en sécuriser la copropriété, et affirme le principe de prêt réciproque de matériel et de mise à disposition de nos moyens de communication.

Actions en faveur de la démocratisation de nos activités

Il s'agit globalement de trouver des moyens permettant de contenir le coût des cotisations ou des activités pour les adhérents, directement ou indirectement en négociant des avantages financiers réservés aux adhérents.

Partenariats d'entreprise

Rien de neuf côté partenariat d'entreprises. Il sera difficile d'envisager de nouveaux partenariats tant que durera le déficit de bénévoles au bureau fédéral que nous connaissons depuis plusieurs années. Les partenariats existants et ceux que nous aimerions développer bénéficient soit aux adhérents sous forme de réductions, soit à l'association et aux adhérents.

- Peintures Gauthier (peinture, papier peint, décoration, outillage) : la boutique se trouve rue des frères Montgolfier à Chenôve. Présenter la carte ASCMV à la caisse. On peut aussi contacter directement son représentant, Gérard Favata.
- Bailly-Sports : boutique située à Chenôve dans la zone des Géants vers Casino. A la caisse, demander Philippe et présenter la carte de l'ASCMV : 10% de remise immédiate et 10% en bon d'achat pour l'ASCMV.

D'autres partenariats, plus discrets, contribuent de manière importante à nos activités fédérales :

Le groupe Elabor, qui prend en charge l'impression du journal depuis son premier numéro.

Le Crédit Mutuel, qui répond toujours favorablement à nos diverses sollicitations (fourniture de lots ou de récompenses sportives notamment).

Tout comme nos partenaires institutionnels, le Conseil Général et, surtout, la commune de Messigny-et-Vantoux.

Aides aux cotisations

Notre effort dans ce sens ne s'arrête pas là. Divers agréments nous permettent en effet de faire profiter d'aides importantes à nos adhérents. On peut ainsi aujourd'hui payer sa cotisation à n'importe quel club de l'ASCMV avec l'un des moyens suivants :

- Les tickets Loisirs de la CAF (sous conditions de ressources)
- Les chèques vacances (se renseigner auprès de votre comité d'entreprise)
- Les coupons sport remis par la Direction Départementale Jeunesse et sport (sous conditions de ressources) pour les sections sportives affiliées à une fédération (bicross, entente Football Villages, entente Judo Messigny-Norges, Tennis...), La circulaire d'application précisant les conditions à remplir a été mise en ligne sur le site Internet de l'ASCMV et remise aux responsables des clubs concernés.

Le bureau de l'ASCMV centralise les tickets, chèques vacances ou coupons sports et s'occupe d'en obtenir le remboursement par la CAF ou l'ANCV.

Billetterie

Nous nous efforçons de faire profiter les adhérents de réductions sur des places de spectacle en pratiquant des achats groupés.

Après les difficultés éprouvées en 2006-2007 avec certains concerts où nous ne sommes pas parvenus à vendre toutes les places réservées nous avons souhaité nous donner le temps de réfléchir à une nouvelle configuration.

Nous n'avons donc proposé que deux spectacles au cours de la saison 2007-2008 dont nous avons vendu toutes les places :

- Le concert de Véronique Sanson le jeudi 3 avril à l'Auditorium
- Le Cirque Plume en décembre

Une nouvelle programmation sous le signe de la diversité devrait voire le jour au cours de l'année. Avec, si nous y parvenons, des réductions également sur des manifestations sportives, foires et salons, etc.

Nous pouvons également essayer d'obtenir des réductions sur les spectacles que vous nous signalerez. N'hésitez pas à nous signaler les spectacles qui vous tentent, surtout si vous êtes déjà plusieurs.

Des informations et le programme vous parviendront prochainement via le site Internet, la lettre d'information électronique et le journal de l'ASCMV.

Bilans financier et budget

Le bilan financier de l'exercice 2006/2007 n'a pas pu être approuvé par de l'Assemblée Générale de décembre 2007. Un club n'ayant pas fourni son bilan avant l'AG il n'avait pas été possible de consolider l'ensemble des comptes de l'exercice. Sont donc présentés et soumis à l'assemblée, successivement :

- Le bilan 2006/2007
- Le bilan 2007/2008
- Le budget 2008/2009.

Les documents soumis à l'Assemblée sont présentés en annexe 2.

Montant de la cotisation annuelle des membres associés

La modification n°2 des statuts adoptée en assemblée générale extraordinaire prévoit que le montant annuel de la cotisation des membres associés soit fixé par l'Assemblée Générale.

Après délibération, l'Assemblée Générale fixe le montant de la cotisation des membres associés à 5 €pour l'année en cours.

Rapport moral

Le président fait lecture de son rapport moral de l'année écoulée :

Le tassement des effectifs se confirme.

Nous tenons un décompte des effectifs sans double compte depuis l'année 95-96. Nous étions alors environ 460 adhérents. Pendant une dizaine d'années, ces effectifs se sont accrus régulièrement pour atteindre le record de 771 en 2004-2005. Au cours des trois années suivantes, la courbe a amorcé un retournement pour descendre aux environs de 650 l'année dernière. Les effectifs de cette année devraient avoisiner ceux de l'année dernière, peut-être encore légèrement en dessous en raison notamment de la baisse de ceux de l'EJMN.

Notre club de judo perd en effet une trentaine de membres par rapport à l'année dernière à la suite, principalement, du départ d'un professeur, Matthieu Bonnot, très populaire chez les jeunes judokas et, peut-être, des piètres résultats du Judo aux J.O. de Pékin.

D'autres clubs connaissent cette année une évolution plus positive de leurs effectifs comme le club de danse et le Bicross club (?). Le club de danse a connu une période de grande prospérité qui s'est achevée en 2003 avec 130 adhérents. Après le départ de Cathy Rouget, professeur salariée jusqu'à ce moment là, les effectifs ont fortement chuté jusqu'aux environs de 50 l'année dernière. La moindre popularité auprès des danseuses de certains professeurs recrutés alors et la difficulté à conserver une équipe enseignante stable ont beaucoup contribué à cette baisse.

Personnel salarié

Comme chaque année ce rapport moral se doit de faire le point sur la situation du personnel salarié de l'ASCMV.

Juliette Matichard avait été embauchée en CDD de remplacement suite aux départs d'Aude Morandet qui n'assure plus que le cours de gym et à celui de Fabienne Paquis. Son CDD a été converti en CDI à la rentrée.

Virginie Blanchard est partie en congé maternité (congé pathologique puis maternité) fin février 2008. Elle a accouché d'une petite Léa fin mai. Le cours qu'elle encadrait n'ayant plus suffisamment de participants, le club de danse n'a pas pu reconduire son activité à la rentrée de septembre.

Comme annoncé l'année dernière, nous avons des obligations nouvelles du fait de la généralisation de la Convention Collective Nationale du sport, signée en juillet 2005 et applicable depuis fin 2006.

Le travail de mise en application n'est pas encore totalement abouti. Nous avons adhéré au régime obligatoire de prévoyance qui couvre en partie notre obligation de maintien de salaire en cas d'arrêt maladie ou maternité. Les avenants aux contrats de travail seront signés dès que nous serons parvenu à organiser une réunion d'information des différents salariés.

De plus, une évolution récente de la convention va nous contraindre à accorder des primes d'ancienneté pour les salariés entrés avant fin 2004.

Pour nous aider à assumer ces obligations nouvelles, nous avons adhéré au Conseil Social du Mouvement Sportif (CoSMoS), association d'employeurs sportifs qui a pour vocation, notamment, d'accompagner les employeurs sportifs dans la gestion de leur personnel.

Enfin, toujours au chapitre de la gestion du personnel, nous avons été informés récemment d'une obligation nouvelle qui nous incombe (une de plus) : faire valider par la préfecture les compétences des salariés encadrant les activités sportives. Affaire à suivre.

Le niveau de complexité est tel aujourd'hui que l'on peut légitimement se poser la question de l'intérêt que nous avons à conserver nous même la gestion de notre personnel ou à passer par un groupement d'employeur tel que l'APSALC.

Réforme comptable

Nous avons déjà évoqué ce dossier l'année dernière sur lequel nous avons avancé moins vite que prévu. Pour mémoire : La seule obligation qui s'impose à une association telle que l'ASCMV sur le plan comptable est de tenir une comptabilité sincère, sans obligation de forme particulière. En 96-97, nous avions travaillé ensemble à nous doter de règles comptables communes afin de permettre une consolidation des comptes au niveau de l'ensemble de l'ASCMV. N'étant pas des techniciens de la comptabilité, le plan comptable général nous a paru trop complexe alors. Nous avions alors adopté notre propre système qui nous satisfaisait bon an mal an depuis.

Une circulaire interministérielle sortie en 2006 crée un nouveau dossier de demande de subvention pour les associations. Actuellement ce dossier ne porte que sur les subventions versées par les organismes d'Etat mais risque d'être généralisé aux collectivités territoriales. Or il exige que les bilans et budgets soient rédigés selon le plan comptable.

Pour l'instant, l'EJMN, a opéré la bascule et applique le plan comptable depuis l'exercice passé. Le CCCMV s'y est mis pour l'exercice en cours. Il nous faut maintenant généraliser au plus vite ces expériences à l'ensemble des clubs. Ca sera la mission principale du nouveau trésorier ou trésorière de l'ASCMV qui sera désigné suite à la présente AG. Il sera aidé en cela par Laurence Monnet, trésorière du CCCMV qui s'est portée volontaire et que je remercie pour cela.

Nous envisageons, dans le cadre de l'aide qui sera apportée aux clubs, de prendre en charge au niveau fédéral la comptabilité (en non la gestion) des plus petits clubs pour lesquels l'application de ces règles nouvelles poserait un problème trop lourd.

Locaux et équipements

Je tenais aujourd'hui à souligner les investissements récents en matière d'équipements et locaux pour nos activités.

Tout d'abord, la nouvelle piste de Bicross a été inaugurée le 22 juin. C'est le résultat d'un long travail qui n'aurait pas aboutit sans l'opiniâtreté de Bernard Bonhomme. 16 années ont en effet été nécessaires entre le dépôt du premier projet et la fin des travaux. Les travaux on été en grande partie réalisés par le club lui-même et ont fait l'objet de financements multiples : commune, conseil général, Etat et entreprises partenaires. L'équipement est particulièrement réussi qui, à mon avis, valorise de site. Sa qualité a été soulignée par le président de la commission BMX de la FFC, présent à l'inauguration qui laissait entendre que des finales nationales pourraient y être organisées.

Autre chantier important, celui de la rénovation des équipements footballistiques, stade et vestiaires, supporté par la commune. Depuis, le club a réinvesti le stade de Messigny. Des

matchs et entraînements s'y déroulent régulièrement chaque semaine et le club y a installé son école de foot animée par Sylvère Théïs.

Restent trois dossiers sur lesquels nous espérons un appui de la commune :

L'évolution du dojo. Depuis sa création, l'activité judo est installée salle Jobard, dans des conditions de confort très précaire et, surtout, de manque de sécurité. Le local manque d'issue de secours, et dispose d'issues très étroites. Il ne dispose que d'un vestiaire unique de trop petite taille et d'une seule douche. Les fenêtres sont presque toutes condamnées. Le chauffage très bruyant ne peut être utilisé pendant les cours et l'isolation est totalement à revoir. Nous renouvelons notre souhait et celui de l'EJMN de travailler avec la municipalité à la recherche d'une solution, soit dans une rénovation de fond de la salle Jobard, soit dans le déménagement dans un autre local plus adapté.

Le déplacement du Centre de Connaissance Canine. Le CCCMV est installé sur un terrain mis à disposition de la commune dans les bois de la route de Saussy, trop éloigné pour qu'il puisse y être raccordé aux réseaux. Son déménagement sur les terrains communaux restant à proximité de la nouvelle piste de Bicross, si la superficie en est suffisante, permettrait au club de bénéficier à faible coût de ce raccordement puisque les réseaux ont été amené sur place pour l'installation de la piste. Le club pourrait ainsi fonctionner dans de meilleures conditions de confort et de sécurité. Il pourrait également organiser sur place son concours annuel qui ne générerait plus de nuisances pour les riverains du stade.

La couverture d'un cours de tennis avait déjà envisagée il y a quelques années et n'avait pu aboutir en raison, principalement, de l'opposition de l'architecte des monuments historiques. Or le besoin est toujours là et les solutions mises en œuvre par le club pour palier à ce manque semblent de plus en plus précaires. Difficile d'envisager le développement d'une école de tennis pendant la mauvaise saison en ne disposant que de cours extérieurs.

Sur ces trois dossiers, notre souhait est d'établir une bonne collaboration avec la municipalité pour rechercher ensemble les meilleures solutions.

L'ASCMV a besoin de bénévoles

La vie d'une association comme la nôtre repose sur ses bénévoles. La diversité des activités proposées par notre association ainsi que son organisation en clubs autonomes en nécessite un grand nombre. Entre 80 et 90 bénévoles se mobilisent régulièrement, voire quotidiennement pour faire vivre notre association et ses clubs. Ils occupent des fonctions électives au sein des bureaux et comités directeurs, assurent l'encadrement technique de nos activités, organisent, transportent le matériel, tiennent les buvettes, etc.

Il est cependant de plus en plus difficile de trouver des volontaires pour les bureaux de clubs et pour le bureau fédéral. La question est générale. L'INSEE y a consacre même des études qui montrent que, alors même que le nombre d'associations ne cesse de croître, celui des bénévoles diminue.

Des volontés manquent, nous l'avons évoqué souvent ici. Ce déficit peut engendrer des dysfonctionnements. Certains clubs aujourd'hui ne fonctionnent qu'autour d'une seule bonne volonté ce qui est insuffisant pour en assurer le fonctionnement démocratique normal.

Ces difficultés chroniques à mobiliser les bénévoles dont nous avons besoin doivent guider notre réflexion pour assurer l'avenir de notre association :

Réfléchir au rôle des élus de clubs et aux possibles mutualisations de moyens susceptibles d'alléger leurs tâches.

Réexaminer le statut des plus petits clubs de l'ASCMV, particulièrement quand ils ne parviennent pas à constituer un bureau. Notre organisation (un bureau de trois personnes par

club) est particulièrement gourmande en bénévoles. Peut-être la conversion de certains clubs en sections non structurées comme le prévoit l'article 16 de nos statuts serait-elle plus rationnelle. Ces sections sont « administrées par le bureau de l'ASCMV et animées par un responsable agréé annuellement par le bureau de l'ASCMV ». Encore pour cela faut-il que le bureau fédéral ne soit pas trop sous dimensionné.

Retrouver entre nous le respect du travail bénévole. Sa rareté doit nous conduire à le considérer au mieux et à l'utiliser, collectivement, de la manière la plus rationnelle possible. Un bénévole ne devrait pas perdre de temps à relancer un autre bénévole pour obtenir les informations dont il a besoin. C'est pourtant ce que je suis souvent conduit à faire, et je pense ne pas être le seul. Il nous faut absolument renouer avec de bonnes habitudes.

Tirer les conclusions de l'annulation de la marche cette année, notamment en développant la collaboration avec les autres associations de la commune.

Pour tout cela, il est indispensable de renforcer le bureau fédéral qui a bien du mal à assurer le minimum de la vie statutaire de l'association et les dossiers incontournables (production dans les temps des bulletins de salaires, charges sociales, etc.) et d'anticiper le remplacement des plus anciens. En ce qui me concerne, j'aspire à laisser la présidence à quelqu'un de plus disponible et porteur de nouvelles idées, tout en restant actif au sein d'un bureau sur d'autres tâches.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Nul besoin d'une disponibilité très importante. La nôtre ne l'est pas nécessairement.

Approbation des bilans

Avec l'accord de l'assemblée, l'ensemble des bilans proposés à l'Assemblée Générale sont soumis à un vote global, à savoir :

- Bilan d'activité
- Bilan financier 2006/2007
- Bilan financier 2007/2008
- Budget 2008/2009
- Rapport moral

Les bilans et le budget sont approuvés à l'unanimité.

Renouvellement du bureau

Le bureau est constitué à ce jour de :

- Hélène Pithon dont le mandat ce termine ce jour.
- Florence Prieur élue jusqu'en décembre 2009.
- Alain Orssaud dont le mandat se termine ce jour.

Myriam Beurtheret a démissionné de son poste de trésorière et du bureau de l'ASCMV au mois de juin dernier, pour raisons personnelles.

Hélène Pithon informe de sa décision de ne pas renouveler son mandat.

Florence Prieur, excusée pour l'Assemblée Générale en raison d'un déplacement professionnel, a fait part de sa décision de démissionner du bureau de l'ASCMV à l'occasion de la présente Assemblée Générale. N'habitant plus Messigny-et-Vantoux, elle ne s'estime plus légitime au sein de ce bureau et ne s'estime plus suffisamment disponible.

Alain Orssaud fait part de son souhait de continuer à œuvrer au sein du bureau mais à un poste différent de celui de président qu'il occupe depuis 13 ans. Il acceptera toutefois un nouveau mandat de président si le poste reste vacant.

Trois personnes ont répondu à l'appel lancé depuis juin sur le journal de l'ASCMV et sur le site Internet et aux nombreux contacts pris depuis. Deux ont confirmé leur candidature mais sont excusées pour l'Assemblée Générale :

- Franck Nicolet a été secrétaire de l'ASCMV pendant plusieurs années. Il est membre de l'EFV au sein duquel il remplit les fonctions d'entraîneur des équipes senior
- Isabelle Guyard n'est pas membre de l'ASCMV (elle souhait s'inscrire aux cours de stretching qui ont dû être arrêtés faute d'un nombre suffisant de participants). Sa candidature n'est donc pas recevable ce jour. Elle le sera après paiement d'une cotisation de membre associé. Son intégration au bureau pourra alors se faire de manière provisoire sous réserve de validation par le Conseil des Présidents.

Une troisième personne, Mme M.F. Champenoux souhaite intégrer le bureau pour occuper le poste de Trésorière mais, en raison de problèmes familiaux, elle n'a pas à ce jour les disponibilités nécessaires. Elle envisage de le faire dans quelques semaines. Elle devra alors adhérer à l'ASCMV comme membre associé ou membre actif pour pouvoir confirmer sa candidature.

Les six postes du bureau sont vacants. Après appel fait à l'assemblée, aucune autre candidature n'est proposée par la salle. L'assemblée est donc appelée à se prononcer sur les seules candidatures de MM.

- Alain Orssaud
- Franck Nicolet

Après accord de l'assemblée, le vote se déroule à main levée. Les deux candidats sont élus à l'unanimité. Les postes vacants devront être pourvus dans les meilleurs délais par le Conseil des Présidents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Annexes (Pages suivantes) :

- Annexe 1 : synthèses des bilans d'activité des sections
- Annexe 2 : bilans financiers 2006/2007, 2007/2008 et budget 2008/2009.

Bicross Club

http://www.bicross-club-messigny.com

- Effectif (2007-2008): 88 pilotes
 - Stable au fil des saisons
- Encadrement:
 - 6 éducateurs
- Une vingtaine de bénévoles

 - Conseil d'administration
 - Educateurs
 - Arbitres
- Événements marquants de la saison 2007/2008:
 - Inauguration de la nouvelle piste « des Lavières » le 22 juin 2008 et course inaugurale : manche finale du Callenge Nord

Situation à la rentrée 2

- Effectif: 91
- Réorganisation des groupe
 - Groupe loisirs
 - Groupe Espoirs 1 et 2 (participants Challenge N.E. et Championnat Bourgogne)
 - Groupe « Nationaux »
- Entente avec le BCD Dijon
 - Entraînements communs « Nationaux »
 - Musculation au Palais des Sports
 - « Espoirs » : 1 entraînement sur 4 à Dijon

05/12/2008

Assemblée Générale de l'ASCMV



Les Canons du Suzon **Chorale Adultes**

Effectif (2007-2008):

- 30 adultes
- Conditions d'inscription:
 - cotisation de 40 €
- Répétitions:
 - une hebdomadaire, le jeudi soir de 20h30 à
- Encadrement:
 - Joëlle BERNARD. Chef de Chœur Anne-Lise BLACHOT, écriture textes
 - Bureau:
 - Présidente : Chantal Théis
 - Vice-président : Serge Moutault
 - Trésorier : Olivier Couture
 - Trésorier adjoint : Jean Louis Emond
 - Secrétaire : Martine Ziegelmeyer
 - Secrétaire adjoint : Michel Dussol
 - Responsables manifestations:
 - Nicole Beurtheret
 - Anne Lise Blachot
 - Evelyne Douvier ■ Ghislaine Giraudon
 - Jean-François Guyot

- Événements marquants de la saison 2007/2008:
 - Galette des rois aux « Jardins de Cybèle »
 - 3^{ème} spectacle musical « le bistrot d'la Marie Suzon »
 - le 6 octobre 2007 à Asnières
 - Le 10 novembre 2007 à Bellefond
 - Fête de la Musique, le 20 juin 2008
 - Accueil du « Cantorion Colin Jones » et du « Chœur des Roches » de Dole le 4 juillet à l'église de Messigny et Vantoux
- Situation à la rentrée 2007/2008
 - Effectif: 31 adultes
- Projets 2008/2009
 - Spectacle Musical
 - À Sombernon le 27 septembre 2008
 - À Messigny et Vantoux le octobre
 Galette des rois aux « Jarquins de Cy

 - Fête de la Musique Voyages:
 - Vaison la Roma





05/12/2008

entre de Connaissance Car

http://ccc.messigny.vantoux.free.fr



- Effectifs 2007/2008: 55
- Activités :
 - Education canine
 - Agility
 - Obé-rythmée
 - Cani-cross
- Encadrement technique:
 - 5 éducateurs
 - + 2 en formation
- Comité directeur :
 - Renouvelé à 50% lors de l'AG de janvier (C. Mignot, B. Faivre et M. Jacquard)
- Evénements 2007/2008
 - Concours à Selongey en mars : Obé rythmée en salle et Agility
 - Concours à Messigny et Vantoux en mai: Agility
 - Méchoui du club en iuin

Bilan sportif

- Annick Pascal: Championne de Bourgogne Cat A 2ème d° avec Simba, 1ère au sélectif du Grand Prix de France
- Nastasya Morize: 3ème au sélectif du GPF avec son tervueren, Oural (disparu depuis peu) et 4 ème avec Butterfly, son Border Collie
- Rentrée 2008/2009
 - Effectifs: 60 adhérents
 - Obé Rythmée: entraînements interclubs sur le terrain du CCCMV
 - Accord avec un professionnel pour apprentissage de conduite de troupeau
- Projets 2008/2009
 - Nouveau concours de Fly Ball



05/12/2008

Club de Danse

Assemblée Générale de l'ASCMV



- Effectif (2007/2008): 51
 - Moins de 16 ans : 51
 - Plus de 16 ans : 0
- Nature de l'activité :
 - danse modern'jazz
- Condition d'inscription :
 - À partir de 4 ans après essai
- Horaires:
 - Mardi de 17H15 à 18H00 : maternelle
 - Mardi de 18H00 à 18H45 : CP/CE1
 - Mardi de 18H45 à 19H45 : CE2/CM1
 - Mercredi 16H45 à 17H45 : CM2/6ème
 - Mercredi 17H45 à 18H45 : ado/adultes
- Encadrement technique:
 - Juliette MATICHARD (Brevet d'Etat)
- Bénévoles :
 - Myriam BEURTHERET
 - Christian RIPPLINGER

- Événements marquants 2007/2008 :
 - Démission des deux professeurs à la rentrée
 - Arrivée de Juliette Matichard pour assurer 3 créneaux horaires
- Situation à la rentrée 2008/2009
 - Effectif: 51
 - Réouverture du cours ado/adulte que nous n'avions pas pu maintenir l'an passé, faute d'enseignant.
 - Mise en place d'un cours le mercredi pour délester les effectifs du mardi et mieux répartir les groupes selon l'âge.
 - Effectif en croissance.
- Projets 2008-2009
 - Gala le samedi 13 juin 2009

05/12/2008 Assemblée Générale de l'ASCMV



Club de Dessin



- Effectif (2007/2008):
 - moins de 16 ans : 6
- Condition d'inscription :
 - Enfants à partir de la classe de CE1
- Cours de dessins
- Une séance hebdomadaire le mardi de 18 à 19 h.
- Animation encadrée par Pierre GLESSER (illustrateur).

- Événements marquants 2007/2008 :
 - Réalisation d'une bande dessinée
- Situation à la rentrée 2008/2009
 - Effectif: 3 inscrits
 - Pas assez d'adhérents, situation financière critique
- Projets 2008/2009
 - Projet d'un stage de B.D. ouvert au plus grand nombres pour les vacances de Pâques (conditions encore à définir)

05/12/2008

Assemblée Générale de l'ASCMV



Entente Football Village



- Effectif (2007/2008):
 - 110 environ avec les dirigeants
 - Moins de 16 ans : 42
 - 16 ans ou plus : 53
- Nature de l'activité : Football
- Condition d'inscription :
 - Etre âgé de 6 ans minimum
 - Licence à 50 € pour les jeunes et 75 € pour les séniors
- Événements marquants 2007/2008 :
 - Descente de l'équipe première d'Excellence en Promotion d'Excellence
 - Pas de match à Messigny car réfection des installations
 - Finale à 5 équipes du challenge foot animation pour les poussins sur l'annexe du Parc des Sports Gaston Gérard à Dijon
- Situation à la rentrée 2008/2009
 - Effectif: 120 environ avec les dirigeants
 - Entente Seniors avec Ahuy

Entente Judo Messigny-et-Vantoux - Val d Norge

http://ejmn.fr

- Effectif (2007/2008): 107 judokas dont 19 féminies
 - Moins de 16 ans : 82 (12 féminines)
 - 16 ans ou plus : 25 (7 féminines)
 Nature de l'activité : Judo
- Conditions d'inscription
 - Certificat médical de non contre indication à la pratique du judo obligatoire
- Encadrement technique : 3 professeurs titulaires du B.E.
 - Philippe LOUTAN, 5ème dan
 - Ophélie BROCARD, 2ème dan
 - Cédric STUPAK 2ème Dan
- 7 bénévoles

- Événements marquants 2007/2008 :
 - Pierre Castagna, champion de Côte d'Or Junior – 100 kg
 - Matthieu Bonnot, Sénior 73 kg,
 - 5^{ème} au championnat de Bourgogne 3^{ème} division
 - et 7^{ème} au championnat de Bourgogne 2^{ème} division (5^{ème} en Côte d'Or)
 - Jean Baptiste Gallimard,
 - 3ème au championnat inter départemental 21 71, en Minime -46 kg.
 - intègre le pôle espoir de judo, premier maillon de la filière de haut niveau, à Dijon
- Saison 2008/2009:
 - 74 adhérents

Lundi	Eveil Judo (4-5 ans)	18h30 - 19h15	Messigny
Lunai	6 – 8 ans	19h15 – 20h15	Wiessigily
Mardi	+ 13 ans	20h00 - 21h30	Norges
	6 – 8 ans	18h00 - 19h30	Asnières
Mercredi	Eveil Judo (4-5 ans)	17h15 – 18h00	Norges
	9 - 13 ans	18h00 - 19h30	Norges
Vendredi	9 – 13 ans	18h30 – 20h00	Messigny
	+ 13 ans	20h00 - 21h30	wiessigny

05/12/2008

Assemblée Générale de l'ASCMV



Gymnastique



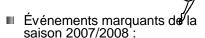
- Effectif (2007-2008):
 - 32 adhérentes Gym
 - 11 adhérentes Stretching
 - Toutes de + de 16 ans
- Cotisation annuelle :
 - 45 €Gym
 - 45 à 146 € Stretching (prorata)
- Horaires:
 - Mardi de 19h45 à 20h45 Gym
 - Jeudi de 18h à 19h15 Stretch.
- Encadrement technique :
 - Gym : Aude Morandet, salariée (B.E.)
 - Stretching : Catherine Rosier
- Bénévoles :
 - Nathalie

- Situation à la rentrée 2008/2009
 - 34 adhérents Gym uniquement
 - Interruption Stretching (pb de santé de Catherine Rosier
- Horaires:
 - Mardi de 19h45 à 20h45
 - Cotisation: 45 €
- Projets 2008/2009
 - Trouver une secrétaire, voire me faire remplacer

05/12/2008



Gymnastique Matin 7



- Galette en février 2008
- Sortie de fin d'année le 01/07/2008 à Villecomte avec le club de Saulx-le-Duc
- Situation à la rentrée 2008/2009
 - Effectif: 28
 - Événements marquants : Le 4 septembre marche de rentrée à Vantoux suivie d'un petit déjeuner
- Projets 2008/2009
 - Poursuivre dans la bonne humeur

Effectif (2007/2008): 27 adultes

- Nature de l'activité : Gym d'entretiien
- Conditions d'inscriptions :
 - Adultes uniquement
- Cotisation annuelle
 - 65 € pour un cours
 - 120 € pour deux cours
- 2 séances hebdomadaires :
 - Mardi 10H30 à 11H30
 - Jeudi 9H30 à 10H30
- Encadrement technique: Karine POCAS Professeur d'Éducation Physique, diplômée d' État
- Bénévoles :
 - Présidente : Mme GAY
 - Trésorière : Mme BONHOMMESecrétaire : Mme CARRAY

05/12/2008

Assemblée Générale de l'ASCMV



Lecture à haute voix



- Effectif (2007/2008):
 - 13 adhérents (plus de 16 ans)
- Un mardi par mois à la bibliothèque municipale
- Bureau composé de 4 personnes
- Événements marquants de la saison 2006/2007 :
 - Spectacle : « La paresse » à Messigny-et-Vantoux le 21/11/2008 devant une soixantaine de personnes
 - Formation à la lecture : intervention de Laurence Marmorat

- Situation à la rentrée 2008/2009:
 - Effectifs 14 personnes
- Projets pour 2008/2009:
 - Formation vocale avec Laurence ou Sylvain Marmorat (2 séances dans l'année)
 - Nouveau spectacle du club prévu à la rentrée 2009.
 Thème en cours de réflexion

05/12/2008

Club de Peinture



- Effectif (2007/2008) : 19 adultes
 - 3 défections dès le 1^{er} trimestre
- Nature de l'activité : cours de peinture
- Cotisation de 90 € à l'année
- Un cours tous les lundi de 14h30 à 16h30
- Cours dispensé par Mme Catherine BESNARD
- Bureau
 - Présidente : Josiane Lencot
 Vice Pdte : Evelyne Leclere
 Trèsorière : Janine Ramond
 - Secrétaire : Véronique Bretel

- Événements marquants de la saison 2007/2008 :
 - Voyage à Tournus : visite de la ville et après-midi dans l'atelier d'un peintre
 - Exposition des artistes locaux octobre 2008
- Rentrée 2008/2009
 - Effectif: 16 adultes
- Projets 2008/2009
 - Voyage culturel à Paris
 - Stage éventuel en mai et juin 2009.

05/12/2008

Assemblée Générale de l'ASCMV



Club de Tennis



- 92 adhérents
- Dont 76 licenciés FFT au club de Messigny
 - Moins de 16 ans : 3716 ans ou plus : 39
- Nature de l'activité :
 - Tennis et mini tennis
- Conditions d'inscription :
 - à partir de 5 ans
- Cours :
 - les mardi soir (hiver),
 - mercredi après-midi
 - et jeudi soir.
- Encadrement technique :
 - 1 Breveté d'Etat
 - 1 Educateur 1^{er} degré
 - 1 Educateur stagiaire 1^{er} degré

■ Événements marquants de saison 2007/2008 :

- Tournois interne homologué FFT
- Formation de deux nouveaux éducateurs et deux jugearbitres
- Situation à la rentrée 2008/2009
 - Effectif: 85 dont 81 licenciés
 51 moins de 16 ans
 - Plus de 50 enfants à l'école de Tennis
 - Grand succès du mini-tennis avec 18 enfants
- Projets 2008/2009 :
 - Extension du chalet avec toilettes
 - Travail avec le nouveau conseil municipal sur une structure couverte

05/12/2008



Travaux d'aiguille



- Effectif (2007/2008) : 8 adultes
- Cotisation : 50 € par an.
- Cours de couture
- Une séance hebdomadaire, le Mardi à 20 h 30 – 1000 Clubs
- Encadrement technique bénévole : Kiki Lerique
- Bureau composé de 3 personnes

- Situation à la rentrée 2007/2008
 - 9 inscriptions
- Achat d'une brodeuse
- Besoin d'une armoire fermant à clef au 1000 clubs

05/12/2008

Assemblée Générale de l'ASCMV



Club de Yoga

- Effectif (2007/2008): 25

 Moins de 16 ans: 1

 16 ans ou plus: 24
- Nature de l'activité : Yoga
- Conditions d'inscription :
 - 250 € par an
- Cours d'une heure le lundi à 18h, 19h et 20h
- Encadrement technique :
 - Yannick Louet-Georgel professeur diplômée d'État
- Bénévoles :
 - Bureau composé de trois personnes (Présidente J.Marande, Secrétaire M-A.Solari, Trésorière F.Lussiez)



■ Situation à la rentrée 2008/2009

- Effectif: 18 personnes

05/12/2008

Bilan exercice 2006-2007

Recettes				Dépenses			
			Activités				Activités
		ASCMV =	ASCMV =			ASCMV =	ASCMV =
		Fédéral	ASCMV +			Fédéral	ASCMV +
	Echelon	+ Sections	assoc.		Echelon	+ Sections	assoc.
	fédéral	structurées	Adhérantes		fédéral	structurées	Adhérantes
R1 Cotisations	881	25 583	52 421	D1 Licences et affiliations	65	732	11 919
R1bis Participation aux frais liés à l'activité	1 024	2 792	4 426	D2 Achat de matériel pour l'activité	0	2 171	8 079
R2 Subventions	1 000	1 947	15 317	D3 Frais annexes liés à l'activité	358	3 574	7 719
R3 Vente matériel	90	3 030	3 180	D4 Salaires	0	16 585	23 956
R4 Pdt manif	656	3 888	25 300	D5 Charges sociales	4 160	4 160	7 102
R5 Partenariat	0	50	1 781	D6 Rembours. frais aux éducateurs	0	1 372	8 404
R6 Pdts financiers	100	922	1 641	D7 Honoraires aux éducateurs	0	1 498	1 498
R7 Reçu de l'ASCMV	0	0	0	D8 Rembours. frais adhérents	0	604	1 534
R7bis Reçu des Sections	0	0	0	D9 Frais de gestion	346	557	2 035
R8 Divers	0	260	1 426	D10 Assurances	1 092	1 092	1 295
				D11 Dép. liées aux manifestations	323	1 736	14 305
				D12 Réceptions-cadeaux	112	853	1 263
				D13 Versement à l'ASCMV	0	0	0
				D13bis Versement aux sections	2 863	1 020	0
				D14 Frais financiers	0	30	37
				D15 Remboursement d'emprunts	0	0	0
				D16 Divers	135	353	1 201
TR Total recettes	3 752	38 213	105 493	TD Total dépenses	9 454	36 337	90 349
R9 Recettes à percevoir	11 575	3 941	3 824	D17 Dep engagées non soldées	1 000	617	1 400
R9-1 Dont à percevoir des sections struct	7 609			D17-1 Dont dû aux sections structurées	383		
R9-2 Dont à percevoir des assoc adhéren	0			D17-2 Dont dû aux associations adhérentes	617		
R9bis Recettes exercice (n-1) réaffectées	0	0	0	D17bis Dép exercice (n-1) réaffectées	0	1 195	1 195
R9bis-1 Dont à perçu des sections struct	0			D17bis-1 Dont payé aux sections structurées	0		
R9bis-2 Dont à perçu des assoc adhéren	0			D17bis-2 Dont payé aux associations adhérentes	0		
R10 Dépenses liées à l'exercice (n-1)	1 272	4 523	4 523	D18 Recettes liées à l'exercice (n-1)	4 427	4 633	5 840
R11 Dépenses liées à l'exercice (n+1)	0	0	0	D19 Recettes liées à l'exercice (n+1)	0	0	7 800
ST1 Stocks fin d'exercice	0	1 820	1 884	ST2 Stocks début d'exercice	0	2 763	3 411
				DA Dot° amortissements/Provisions	213	245	1 289

Résultat d'exploitation								
DE Déficit d'exploitation				BE	Bénéfice d'exploitation	1 505	2 708	4 441

INV Investissements	0	0	0
---------------------	---	---	---

Récapitulatif 2006-2007

Chiffre d'affaire Résultat d'exploitation

Sections

Chorale Adultes	1 768 €	1 132 €	
Danse	7 460 €	291 €	
Dessin	959 €	52 €	
GV	2 018 €		-50 €
Gym	1 345 €		-107 €
La Glorieuse	556 €	185 €	
Langues	537 €	496 €	
Peinture	4 312 €	54 €	
Tennis	12 954 €	765 €	
Yoga	4 655 €		-1 355 €

Associations adhérentes

EFV	4 655 €		-6€
Agility	10 100 €	85 €	
BVTT Club	20 606 €	1 797 €	
EJMN	19 696 €		-403 €

Echelons

Echelon fédéral	3 752 €	1 505 €	
Total ASCMV			
(Fédéral + Sections structurées)	38 213 €	2 708 €	
Activités ASCMV			
(Fédéral + Sections structurées + Assoc.			
Adhérentes)	105 493 €	4 441 €	

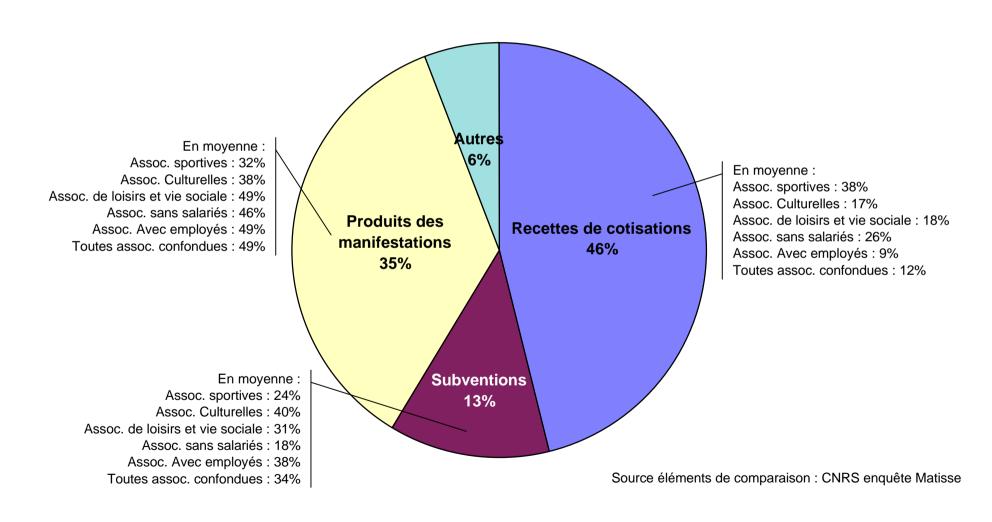
Bilan exercice 2007-2008

	Recettes				Dépenses		
i			Fédéral				Fédéral
		Fédéral	+ Sections			Fédéral	+ Sections
	Echelon	+ Sections	+ Assoc.		Echelon	+ Sections	+ Assoc.
	fédéral	structurées	adhérentes		fédéral	structurées	adhérentes
R1 Cotisations	828	26 176	54 777	D1 Licences et affiliations	20	653	12 262
R1bis Participation aux frais liés à	l'activité 1 582	2 831	6 336	D2 Achat de matériel pour l'activité		1 872	19 168
R2 Subventions	8 968	9 675	14 869	D3 Frais annexes liés à l'activité	1 071	5 454	11 968
R3 Vente matériel		3 114	8 878	D4 Salaires		14 875	21 047
R4 Pdt manif	548	5 371	41 947	D5 Charges sociales	3 627	4 875	5 817
R5 Partenariat		75	994	D6 Rembours. frais aux éducateurs		1 679	8 255
R6 Pdts financiers	94	982	2 113	D7 Honoraires aux éducateurs		976	976
R7 Reçu de l'ASCMV				D8 Rembours. frais adhérents		205	2 125
R7bis Reçu des Sections	8 461			D9 Frais de gestion	327	738	1 858
R8 Divers	35	35	248	D10 Assurances	1 092	1 092	1 456
				D11 Dép. liées aux manifestations	310	3 681	24 964
				D12 Réceptions-cadeaux	31	734	1 148
				D13 Versement à l'ASCMV			
				D13bis Versement aux sections	2 784	1 049	
				D14 Frais financiers	11	49	58
				D15 Remboursement d'emprunts			
				D16 Divers		430	1 511
TR Total recettes	20 517	48 224	130 162	TD Total dépenses	9 274	38 360	112 612
R9 Recettes à percevoir	2 210		1 749	D17 Dep engagées non soldées	1 083	692	2 921
R9-1 Dont à percevoir des sections struc	et 2 210			D17-1 Dont dû aux sections structurées	391		
R9-2 Dont à percevoir des assoc adhére	en			D17-2 Dont dû aux associations adhérentes	678		
R9bis Recettes exercice (n-1) réaf	fectées			D17bis Dép exercice (n-1) réaffectées			
R9bis-1 Dont à perçu des sections struct				D17bis-1 Dont payé aux sections structurées			
R9bis-2 Dont à perçu des assoc adhéren				D17bis-2 Dont payé aux associations adhérentes			
R10 Dépenses liées à l'exercice	(n-1) 1 000	8 609	9 097	D18 Recettes liées à l'exercice (n-1)	11 610	11 993	12 610
R11 Dépenses liées à l'exercice	` '			D19 Recettes liées à l'exercice (n+1)	500	500	750
ST1 Stocks fin d'exercice	` ,	1 820	1 938	ST2 Stocks début d'exercice		1 820	2 598
				DA Dot° amortissements/Provisions	213	245	1 236

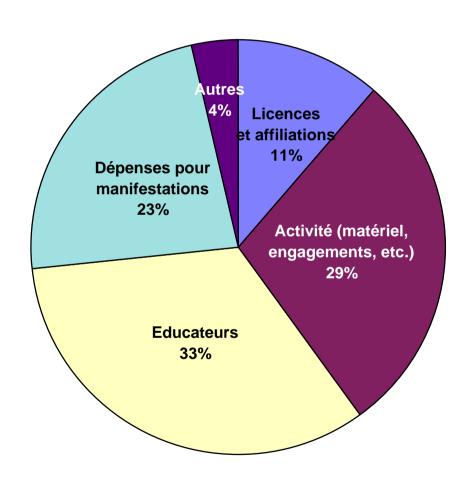
	Résultat d'exploitation								
DE	Déficit d'exploitation				BE	Bénéfice d'exploitation	1 046	5 043	10 220

INV Investiss	sements	
---------------	---------	--

Grandes catégories de recettes (Fédéral + Sections structurées + associations adhérentes)



Grandes catégories de dépenses (Fédéral + Sections structurées + associations adhérentes)



Récapitulatif Exercice

Chiffre d'affaire Résultat d'exploitation

Sections

Chorale Adultes	5 183,16	2 401	
Danse	3 329,80		-294
Dessin	683,10		-306
GV	2 174,10	82	
Gym	2 793,40		-627
Lecture	657,60	239	
Langues	433,30	390	
Peinture	4 024,88	291	
Tennis	12 540,43	467	
Yoga	6 119,30	1 389	

Associations adhérentes

EFV	6 119,30	384	
Agility	14 285,57		-64
BVTT Club	32 653,40	5 199	
EJMN	19 144,19		-376

Echelons

Echelon fédéral	20 516,62	1 046	
Total ASCMV			
(Fédéral + Sections			
structurées)	48 224	5 043	
Activités ASCMV			
(Fédéral + Sections			
structurées + Assoc.			
Adhérentes)	130 162	10 220	

Budget exercice 2008-2009

Recettes			Dépenses				
			Fédéral				Fédéral
		Fédéral	+ Sections			Fédéral	+ Sections
	Echelon	+ Sections	+ Assoc.		Echelon	+ Sections	+ Assoc.
	fédéral	structurées	adhérentes		fédéral	structurées	adhérentes
R1 Cotisations	20	25 685	50 041	D1 Licences et affiliations	20	1 020	12 025
R1bis Participation aux frais liés à l'activité	500	545	4 045	D2 Achat de matériel pour l'activité		2 095	17 595
R2 Subventions	3 700	4 400	8 000	D3 Frais annexes liés à l'activité	500	3 240	9 890
R3 Vente matériel		2 500	6 100	D4 Salaires		15 146	18 308
R4 Pdt manif		2 235	37 085	D5 Charges sociales		2 638	3 111
R5 Partenariat		300	1 200	D6 Rembours. frais aux éducateurs		2 537	11 670
R6 Pdts financiers	90	1 070	2 170	D7 Honoraires aux éducateurs		976	976
R7 Reçu de l'ASCMV				D8 Rembours. frais adhérents		150	2 350
R7bis Reçu des Sections	2 210	590	590	D9 Frais de gestion	329	546	1 956
R8 Divers			213	D10 Assurances	1 113	1 113	1 373
				D11 Dép. liées aux manifestations		8 017	27 217
				D12 Réceptions-cadeaux	100	570	1 311
				D13 Versement à l'ASCMV			
				D13bis Versement aux sections	2 950	1 355	
				D14 Frais financiers		30	40
				D15 Remboursement d'emprunts			
				D16 Divers		80	1 120
TR Total recettes	6 520	37 325	109 444	TD Total dépenses	5 012	39 513	108 942
R9 Recettes à percevoir		25	25	D17 Dep engagées non soldées		1 000	1 000
R9-1 Dont à percevoir des sections struct				D17-1 Dont dû aux sections structurées			
R9-2 Dont à percevoir des assoc adhéren				D17-2 Dont dû aux associations adhérentes			
R9bis Recettes exercice (n-1) réaffectées	500	500	500	D17bis Dép exercice (n-1) réaffectées			
R9bis-1 Dont à perçu des sections struct				D17bis-1 Dont payé aux sections structurées			
R9bis-2 Dont à perçu des assoc adhéren				D17bis-2 Dont payé aux associations adhérentes			
R10 Dépenses liées à l'exercice (n-1)	1 014	2 014	2 014	D18 Recettes liées à l'exercice (n-1)	2 210	2 533	3 210
R11 Dépenses liées à l'exercice (n+1)				D19 Recettes liées à l'exercice (n+1)			
ST1 Stocks fin d'exercice		850	850	ST2 Stocks début d'exercice		1 820	1 820
				DA Dot° amortissements/Provisions	300	480	480

Résultat d'exploitation					
DE Déficit d'exploitation -4 151 -2 139 BE Bénéfice d'exploitation 513					

INV	Investissements	1 500	

Récapitulatif Exercice

Chiffre d'affaire Résultat d'exploitation

Sections

Chorale Adultes	1 539,80		-6 240
Danse	4 497,60		-480
Dessin	1 029,80	36	
GV	2 158,60		-246
Gym	1 492,00	271	
Lecture	595,80	188	
Langues	485,00		-105
Peinture	2 681,80	1 224	
Tennis	14 501,20	1	
Yoga	5 038,40	206	

Associations adhérentes

EFV	5 038,40		-2 799
Agility	12 532,80	168	
BVTT Club	32 423,60	4 638	
EJMN	11 415,00	5	

Echelons

Fédéral	6 520,24	513	
Total ASCMV			
(Fédéral + Sections			
structurées)	37 325		-4 151
Activités ASCMV			
(Fédéral + Sections			
structurées + Assoc.			
Adhérentes)	109 444		-2 139